



# PROPOSITION DE LOI N° 9767 TENDANT À INSTITUER LA SOLIDARITÉ ENTRE VENDEUR ET ACQUÉREUR D'UN LOT DE COPROPRIÉTÉ EN CE QUI CONCERNE LE PAYEMENT DES CHARGES ARRIÉRÉES, PRÉSENTÉE PAR M. COUDRAY, DÉPUTÉ

Type de saisine : AUTOSAISINE

Type de texte : RAPPORT

Traité par : Travaux publics, reconstruction & urbanisme

Adopté le : 11/05/1955

Mandature : 1954-1959

Rapporteur :

COLLEVILLE Pierre

La version numérique de ce document n'existe pas.

[Contactez le CESE pour obtenir le document.](#)

## PRÉSENTATION

Référence :

1955-08